

Date de convocation : 2 décembre 2025

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2025**

Le neuf décembre 2025, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

**Élus présents** : Arnaud BREUIL, Éric AUPY, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Alexandra PERRIN, Monique DELAPLANCHE,

**Élus absents et représentés** : Quentin VERNIERS par Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD par Martial GUYARD

**Élu absent excusé** : Jean-Claude LOZACH

**Élus absents** : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte-rendu du 6 octobre 2025**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 octobre 2025 est approuvé.

**Pour : 11**

### **3. Délibération : modification et choix de l'entreprise de menuiserie pour les travaux de l'église**

Monsieur le Maire rappelle les travaux déjà engagés dans l'église de Senantes au cours des dernières années. Concernant les travaux de dépose et de réinstallation des boiseries décidés lors du Conseil municipal du 2 octobre 2024, la société CBMA avait été retenue. Cette entreprise ayant fait savoir qu'elle n'était plus en mesure de réaliser les travaux de boiserie dans l'église, il a été nécessaire de trouver une nouvelle entreprise de menuiserie.

Afin de ne pas interrompre les opérations, et avec l'aide précieuse de Gérald Coueille, président de l'association du Patrimoine de Senantes, de nouveaux devis ont été demandés auprès d'entreprises qui nous ont été recommandées.

Ont répondu les entreprises : Peltier (montant du devis 19 624 € HT) et Arthem (montant du devis 14 147 € HT).

Après examen des devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier à l'entreprise Arthem les travaux de dépose et de réinstallation des boiseries de l'église et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs délais.

**Pour : 11**

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût global : 14 147,00 € HT
- Subvention du département dans le cadre du « Plan églises et petits patrimoines remarquables » (50%) : 7 073 €
- Autofinancement : 7 074 €

Les travaux commenceront après réception de l'arrêté d'attribution de subvention.

#### **4. Point d'information : compte rendu de la Commission d'urbanisme pour programmation des investissements futurs**

A la suite à la réunion de la Commission d'urbanisme, il est envisagé de demander des devis pour la réalisation des travaux identifiés afin de pouvoir demander des subventions auprès du Fonds départemental d'investissement (FDI) pour l'année 2026. Les demandes devront être adressées au FDI avant le 10 janvier 2026.

Il appartiendra au prochain Conseil municipal de décider de la réalisation à la vue des résultats des subventions accordées.

#### **5. Délibération : travaux d'investissement pour demandes de subventions auprès du Conseil départemental**

Monsieur le Maire présente la liste des travaux tout en précisant que certains ne sont pas subventionnables. L'essentiel des travaux du Département concerne les routes. Il précise que, après examen des devis, le Conseil municipal pourra décider de demander au Conseil départemental des subventions pour faire réaliser les travaux identifiés. Après retour de la lettre d'engagement du FDI, qui sera notifiée au Conseil municipal en place, il appartiendra à ce dernier de décider, après délibération, de la poursuite des opérations à partir de devis actualisés.

##### a. Réfection de la voirie place des Carnutes

Considérant la nécessité de faire la réfection de la voirie place des Carnutes à Senantes, le Conseil municipal décide de demander une subvention au FDI à partir du devis établi par la société TP28 pour un montant HT de 5 994 €.

##### b. Pose de caniveaux rue de la Maltorne

Considérant la nécessité de poser des caniveaux rue de la Maltorne, à Dancourt, face au pôle équestre, le Conseil municipal décide de demander une subvention au FDI à partir du devis établi par la société TP28 pour un montant HT de 21 944,60 €.

##### c. Pose de caniveaux rue de la Butte Rossignol

Considérant la nécessité de poser des caniveaux rue de la Butte Rossignol, au Coudray, entre le n°1 et le n°7, le Conseil municipal décide de demander une subvention au FDI à partir du devis établi par la société TP 28 pour un montant HT de 9 082 €.

##### d. Changement des gouttières

Considérant la nécessité de changer rapidement les gouttières autour de la Mairie et de la salle communale, le Conseil municipal a demandé à la société SOLIS d'établir un devis dont le montant HT s'élève à 5 231,04 €. S'agissant de travaux considérés urgents, Monsieur le Maire propose de les financer sur le budget de fonctionnement tout en précisant que cette option priverait la municipalité de bénéficier des subventions.

Madame BERCHER fait remarquer qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence.

Dès lors, le Conseil municipal décide de demander des subventions au FDI, au DSIL (dotation de soutien

à l'investissement local) et au DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à partir du devis établi par la société SOLIS pour un montant HT 5 231,05 €.

À l'avenir, il conviendra d'établir une programmation pluriannuelle afin d'anticiper les prochains travaux de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur tous les travaux listés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander au Conseil départemental des subventions pour faire réaliser les travaux identifiés ci-dessus.

#### **Pour : 11**

Concernant les questions de Sécurité routière déjà évoquées lors de précédentes réunions, Monsieur le Maire contactera le département et mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

#### **6. Délibération : prolongation du contrat de travail à durée déterminée de l'employé communal**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de l'employé communal arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Considérant que l'employé communal a donné pleinement satisfaction au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025, il est proposé de prolonger son contrat.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger le contrat de l'employé communal pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2026.

#### **7. Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention de la SPDA de Serazereux (28170) pour 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal propose d'accorder 50 €. **Pour : 11**

- Monsieur le Maire explique que Monsieur Christophe HERIARD, Sous-Préfet de Dreux, est passé à la Mairie le 3 décembre dernier.

Sujets abordés :

- La préparation des élections municipales de 2026, à savoir : scrutin de liste, parité hommes/femmes (qui ne vaut pas entre le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint).
- Le Syndicat des eaux de Ruffin et notamment le projet de mettre fin aux syndicats intercommunaux au profit des communautés de communes ; selon Monsieur le Sous-Préfet, les injonctions semblent être levées.
- Évolution des règles d'urbanisme : Monsieur le Sous-Préfet est revenu sur les enjeux liés à la Zéro Artificialisation nette (ZAN) des sols, à l'assouplissement de sa mise en œuvre et aux futurs travaux du PLUi.
- Rappel du dépôt des demandes de subventions de l'État avant le 10 janvier 2026 pour certains travaux d'investissement.
- Le conflit de voisinage au Coudray pour l'abri à chevaux : Monsieur le Sous-Préfet n'a pas apporté de réponse de fond; le dossier ayant été transmis à la Préfecture pour instruction.

- Monsieur Éric AUPY réitère sa demande concernant l'évolution des prix des colis des ainés au cours des dernières années. Réponse apportée en séance :

| Années | Colis 1 pers/€ | Colis 2 pers/€ |
|--------|----------------|----------------|
| 2020   | 25,79          | 44,95          |
| 2021   | 19,99          | 49,99          |
| 2022   | 26,00          | 42,00          |
| 2023   | 28,46          | 47,59          |
| 2024   | 26,63          | 41,63          |
| 2025   | 26,45          | 56,80          |

- Madame Monique DELAPLANCHE demande si le banc en pierre destiné à la Chapelle sera bientôt posé : Monsieur le Maire indique qu'il s'en occupera prochainement avec l'employé communal.
- Monsieur le Maire fait part du rendez-vous du samedi 6 décembre dernier avec Monsieur LORIETTE concernant la mise en place du Parcours découverte. Ce rendez-vous avait pour objectif le repérage des emplacements des panneaux.
- Monsieur le Maire fixe la date de l'organisation de la cérémonie des vœux : samedi 17 janvier 2026 à 17h.
- Fin des travaux du parking de la Mairie : projet de mise en place d'un panneau de restriction de stationnement à convenir.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt.